S2.04 - Exploitation d'une BDD - Partie Gestion (C. DARQUES et F. LEFEBVRE)

Nous allons raconter l'histoire de Pablo. À la sortie du lycée, Pablo ne s'est pas tout de suite dirigé vers l'informatique. Il a d'abord réalisé une licence en Sciences du Langage mais il a souhaité se réorienter après celle-ci. Il a donc suivi une formation chez France Travail qui lui a permis de confirmer son choix, puis il est passé par deux plateformes pour candidater au BUT Informatique de l'IUT de Villeneuve d'Ascq: ParcourSup, et E-Candidat. Ayant été accepté sur E-Candidat avant ParcourSup, il n'est en soit pas passé par cette plateforme, mais la conséquence reste la même, à la seule différence qu'il n'a pas intégré la formation dans sa forme initiale mais en formation continue.

L'année précédente, il n'était pas en étude et il avait donc trouvé un travail alimentaire en temps partiel pour s'occuper et avoir une source de revenus. Il faut préciser qu'il ne vivait déjà plus chez ses parents et qu'il habitait chez sa compagne à titre gratuit en payant les courses pour deux en contrepartie, avec 200€ mensuels de la part de ses parents. À l'approche de la rentrée, il a quitté son travail car il n'allait pas pouvoir continuer de l'assurer avec l'emploi du temps qui l'attendait. Il avait réalisé 1600€ d'économies, mais il perdait à présent environ 700€ par mois. En prévoyant la rentrée, il apprit que, ayant le statut de stagiaire de la formation continue, c'était la région qui finançait sa formation, et il n'avait donc à payer ni les frais d'inscription, ni la CVEC du Crous, et qu'il faisait donc une économie de 270€. En parallèle, il arrivait à faire quelques petites ventes de vêtements en ligne qui lui ramenait un peu d'argent.

À ce stade, à part son salaire en moins, il n'avait pas grand changement à vivre : il payait toujours les courses grâce à l'argent de ses parents et ses économies, il ne payait toujours pas de loyer, son abonnement de transport en commun (30€ par mois) était toujours le même, sans oublier les frais qu'il déboursait pour sa carte bancaire, et parfois pour de l'électroménager en cas de panne, mais pour autant un problème s'est vite fait connaître.

Avec l'inflation et la perte de son travail, 200€ de budget pour des courses pour deux personnes (avec quelques factures en plus, téléphoniques, bancaires...pour le strict minimum) n'était absolument pas suffisant. Il prenait très régulièrement dans ses économies et il savait qu'elles n'allaient pas tenir très longtemps s'il n'avait pas de solution rapidement.

Or, il est dans ce qu'on appelle un "trou social", c'est-à-dire qu'il ne rentre dans aucun critère lui permettant d'avoir des aides.

Pourtant plusieurs étaient disponibles :

- les indemnités chômage de France Travail, mais il n'y avait pas droit car il lui manquait une centaine d'heures de travail réalisées pour en bénéficier.
- la bourse du Crous, mais il n'y avait pas droit car il était inscrit à France
 Travail (on ne peut pas avoir un dossier au Crous si on est demandeurs
 d'emploi). À noter qu'il ne pouvait pas non plus quitter France Travail pour
 avoir la bourse car il perdrait ses droits de formation, et la bourse qui lui aurait
 été accordée n'aurait pas dépasser les 150€ par mois.
- le RSA, mais il n'avait pas suffisamment travaillé consécutivement (et la loi a changé entre deux)
- les bourses régionales, mais la formation ne correspondait pas à celles prises en compte par ce dispositif
- un salaire avec un travail à temps partiel, mais c'était inenvisageable d'assurer un job étudiant face à la densité des enseignements et le peu de temps qui lui serait accordé avec son propre emploi du temps quotidien.

- ...

La dernière solution, qu'il a découverte en début d'année scolaire, était la rémunération des stagiaires par la région.

Il a donc monté un dossier grâce à l'aide de la responsable administrative des alternants et stagiaires de la formation continue, et deux mois plus tard, après quelques sueurs froides en voyant son compte en banque continuer de descendre, il a pu obtenir la rémunération régionale mensuelle sur 10 mois, proportionnelle au nombre d'heures de formation suivies (justifiées par signature des enseignants).

À présent, selon les mois il perçoit entre 400 et 600€ environ chaque mois. Il a également pu s'arranger avec ses parents afin d'ajouter 100€ de plus à ce qu'ils lui versent. Cela lui permet de vivre avec une moyenne grossière de 600€ par mois, sans trop de perte, et de faire quelques économies au fur et à mesure (il met de côté 200€ sur son compte épargne), en se permettant plus de plaisirs tels qu'un abonnement à la salle de sport (25€/mois) qu'il s'offre lui-même.